

# Rendez-vous du Water-polo

Optimiser les performances du joueur de water-polo

**GRATUIT**

Mardi 15 février 2021

Nombre de places : 20

Lieu : Reims

Intervenants :

- Florian BRUZZO, Rudy FISCHER, Thierry SOLER, Thierry DUMAINE, Sophie HUGUET

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE





# RENDEZ-VOUS DU WATER-POLO

## OPTIMISER LES PERFORMANCES DU JOUEUR DE WATER-POLO

La recherche de performance impose aux joueurs d'évoluer dans un environnement d'incertitude extrême. L'entraîneur doit savoir appréhender toutes les dimensions de l'environnement dans lequel se trouve le joueur. Il doit pouvoir à travers son analyse apporter au joueur les moyens de s'adapter et tirer profit de chaque situation pour progresser durablement. Tel est l'objectif de la démarche initiée avec les joueurs de l'équipe de France lors de leur stage à l'INSEP en décembre 2021. L'objet de cette session est de pouvoir échanger sur les données recueillies permettant de faire un bilan et d'identifier les axes de travail à venir. Ce sera également l'occasion de pouvoir échanger avec les intervenants spécialisés sur la notion de performance, sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser de manière durable la progression d'un joueur.

Toute inscription à la formation donne droit à une réservation gratuite de place pour le match de World League : FRA-ESP à 19h00

## PUBLIC VISÉ

- Entraîneurs équipes water-polo engagées en division nationale

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'appréhender l'environnement dans lequel évolue le joueur.  
Être en capacité d'agir sur cet environnement pour optimiser la performance du joueur.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation et bilan général des tests réalisés sur les joueurs de l'équipe de France masculine. (Stage INSEP Décembre 2021)  
Échange sur la notion d'Optimisation de la performance, les facteurs déterminants de la performance.

## METHODES MOBILISÉES

- Présentation de données
- Echanges et partages d'expérience

## INTERVENANTS

- **Florian BRUZZO**, Entraîneur National équipe de France Masculine de Water-Polo
- **Rudy FISCHER**, Médecin équipe de France Masculine de Water-Polo
- **Thierry SOLER**, Chef du pôle Performance de l'INSEP
- **Thierry DUMAINE**, Responsable de l'Unité d'Accompagnement à la Performance de l'INSEP
- **Sophie HUGUET**, Préparatrice mentale des équipes de France de Water Polo

## INFAN FFN

### DATE ET VOLUME HORAIRE

**Mardi 15 février 2022**  
de 14h00 à 17h00

**Volume horaire** : 3 heures

### LIEU DE FORMATION

**Piscine Grand Reims**

5, boulevard Jules César  
51100 - Reims

### CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant  
avant le **vendredi 11 février 2022**

<https://forms.gle/6V3VHHDfbaomeMHS8>

**Valentin MATHOU**,  
INFAN  
01.70.48.45.51  
infan@ffnatation.fr

**Institut National de Formation des Activités de la Natation**  
Fédération Française de Natation  
104 rue Martre, CS 70052,  
92583 CLICHY Cedex

**Déclaration d'activité** :  
11753454075  
**Numéro SIRET** :  
775 695 802 00063  
**Code APE** :  
93 12 Z

**Limité à 20 places**



# RENDEZ-VOUS DU WATER-POLO

## OPTIMISER LES PERFORMANCES DU JOUEUR DE WATER-POLO

### COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'approprier les différentes notions et de les mettre en œuvre au sein de sa structure.
- Mettre en place les conditions nécessaires à la progression du joueur.

### HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que l'on puisse étudier votre demande et définir d'éventuels aménagements.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

### ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session. Elle pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets de la FFN.

### PRÉREQUIS

Entraîner une équipe évoluant dans un championnat national.

**Formation limitée à 20 places. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.**

### ATTENTION

Pass vaccinal à jour pour suivre la formation

**Lien d'inscription :**

**<https://forms.gle/6V3VHHDFbaomeMHS8>**



## INFAN FFN

### DATE ET VOLUME HORAIRE

**Mardi 15 février 2022**  
de 14h00 à 17h00

**Volume horaire :** 3 heures

### LIEU DE FORMATION

**Piscine Grand Reims**

5, boulevard Jules César  
51100 - Reims

### CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant  
avant le **vendredi 11 février 2022**

<https://forms.gle/6V3VHHDFbaomeMHS8>

**Valentin MATHOU,**  
INFAN  
01.70.48.45.51  
infan@ffnatation.fr

**Institut National de Formation  
des Activités de la Natation**  
Fédération Française de Natation  
104 rue Martre, CS 70052,  
92583 CLICHY Cedex

**Déclaration d'activité :**  
11753454075  
**Numéro SIRET :**  
775 695 802 00063  
**Code APE :**  
93 12 Z

**Limité à 20 places**



# RENDEZ-VOUS DU WATER-POLO

## OPTIMISER LES PERFORMANCES DU JOUEUR DE WATER-POLO

### INFAN FFN

## COÛT DE LA FORMATION

Participants	
Frais pédagogiques	Pris en charge par la FFN
Frais d'inscriptions	Pris en charge par la FFN

### DATE ET VOLUME HORAIRE

Mardi 15 février 2022  
de 14h00 à 17h00

Volume horaire : 3 heures

Les frais d'hébergements, restauration et de déplacements restent à la charge du stagiaire.

### LIEU DE FORMATION

#### Piscine Grand Reims

5, boulevard Jules César  
51100 - Reims

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'auto évaluation en début et fin de formation.

### CONTACT & INSCRIPTIONS

## CONTACTS

Référent administratif de l'INFAN :  
Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51,  
Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr

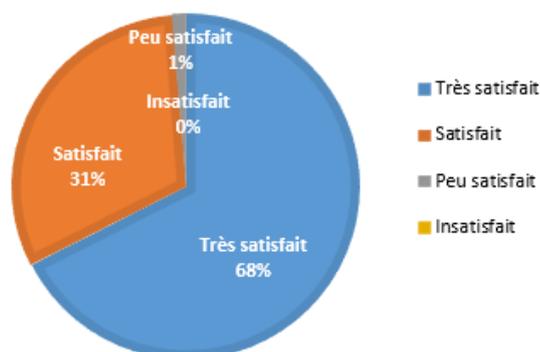
Inscription via le lien suivant  
avant le **vendredi 11 février 2022**

Référent pédagogique :  
Yann-Even Grall,  
Mail : ye.grall@ffnatation.fr

<https://forms.gle/6V3VHHDfbaomeMHS8>

**Valentin MATHOU,**  
INFAN  
01.70.48.45.51  
infan@ffnatation.fr

## TAUX DE SATISFACTION



Taux de retour  
d'enquête : 82,4%  
(80 sur 97)

**Institut National de Formation  
des Activités de la Natation**  
Fédération Française de Natation  
104 rue Martre, CS 70052,  
92583 CLICHY Cedex

**Déclaration d'activité :**  
11753454075  
**Numéro SIRET :**  
775 695 802 00063  
**Code APE :**  
93 12 Z

**Limité à 20 places**



## Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation



### Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

### Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

### Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

### Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

### Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émergences, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

### Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

### Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

### Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN  
Tel : 01.70.48.45.24 [www.ffnatation.fr/ffn](http://www.ffnatation.fr/ffn)

[infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)